

2014/6166 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
"LYON A DOUBLE SENS" - ANNEE 2014 (DIRECTION DES
RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant notamment par un accompagnement des acteurs institutionnels, associatifs et culturels de son territoire menant des projets dans ce domaine.

La sensibilisation à notre politique de solidarité internationale, sur laquelle nos concitoyens sont régulièrement informés et associés, vise également à intéresser tous les publics aux enjeux de l'internationalisation de la Ville de Lyon.

Ses actions consistent notamment à s'associer à l'ensemble du réseau des professionnels, des institutions, des associations de solidarité internationale (ASI) travaillant sur ces thématiques et sur des projets relatifs aux Objectifs du millénaire pour le développement adoptés en 2000 à l'ONU.

Ces objectifs recouvrent de grands enjeux humains tels que la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte pour un meilleur accès à la santé, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes et le respect du développement durable.

L'Association Lyon à Double Sens (LADS), dont le siège social se situe 25, rue Jaboulay à Lyon 7^e est une association créée en 2011 et régie par la loi de 1901. Cette association a pour objectif de sensibiliser à la solidarité locale et internationale, à l'éducation au développement, à l'inter-culturalité et à la citoyenneté. Elle fédère des acteurs associatifs qui participent à des actions d'éducation à la citoyenneté.

L'Association LADS privilégie les méthodes actives d'éducation, en utilisant des approches pédagogiques ludiques, comme des jeux de rôle. Elle propose des contenus et des méthodes reconnues, en lien avec l'Education nationale, favorisant la pédagogie de projet et l'interdisciplinarité avec les partenaires scolaires.

Le programme d'actions de Lyon à Double Sens durant l'année 2014 se compose :

- De projets en milieu scolaire et para scolaire : une semaine de sensibilisation active « Respect ici et là » au sein de la Fondation Richard à Lyon 8^e pour aborder les questions de respect et d'inter-culturalité auprès des enfants en situation de handicap.

- De projets grand public : le projet « Partici'pentes », à la rencontre des habitants de Lyon 1^{er} propose des formations d'animation de l'espace public aux associations d'habitants et associations de quartiers.

- Le projet « Au-delà des pavés » sur l'écocitoyenneté en partenariat avec la MJC du Vieux-Lyon.

- Des participations aux campagnes nationales comme la semaine de solidarité internationale, campagne Alimentterre, la Quinzaine du Commerce équitable.

- Des formations pour des acteurs locaux, bénévoles et éducateurs : le projet « retour vers le futur » en partenariat avec les Associations CCFD Terre Solidaire, Etudiants et Développement visant à accompagner les jeunes porteurs de projets de solidarité internationale.

- La création d'outils pédagogiques.

Les activités de l'association présentent un intérêt local dans la mesure où, exercées sur le territoire lyonnais, elles participent à l'information et à la sensibilisation des habitants lyonnais, en particulier du public jeune, aux enjeux du développement durable, de la citoyenneté et de la solidarité internationale. Ces activités proposées gratuitement sont accessibles à tous.

La Ville de Lyon propose d'allouer une subvention de 7 000 € à l'association, sur un budget prévisionnel de l'opération prévu par l'Association Lyon à Double Sens de 53 516 €, pour la mise en œuvre de ses activités liées à la citoyenneté internationale. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1611-4 et 2121-29 ;

Vu l'avis émis par le Conseil des 1^{er}, 5^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités ;

DELIBERE

1. Une subvention de 7 000 € est allouée à l'Association Lyon à Double Sens (sise 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e), pour la mise en œuvre de ses activités liées à la citoyenneté internationale.

2. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2014 de la Direction des Relations Internationales, programme LOCAUXRI, opération ACTEURS, ligne de crédit 56164, nature 6574, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

H. JULIEN-LAFERRIERE